

# Brésil

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Brésil compte 33 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. L'une de ces conventions, celle avec l'Argentine, est conforme au standard minimum.

Le Brésil n'a pas signé l'IM.

Le Brésil met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et la règle COP associée à la règle LOB.

Le Brésil a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec la Suède.

Le Brésil a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des négociations bilatérales seraient engagées pour ses conventions et qu'il a déjà pris contact avec ses partenaires en vue d'engager ces négociations.

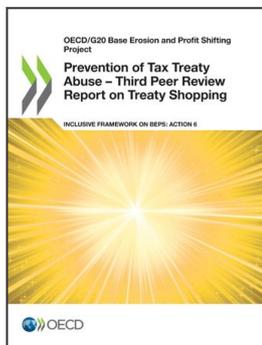
## B. Difficultés de mise en œuvre

Étant donné que le Brésil n'a pas adhéré à l'IM ni appliqué de mesures de lutte contre le chalandage fiscal dans ses conventions, le Secrétariat lui proposera son aide pour élaborer un plan de mise en œuvre du standard minimum en vue de renforcer son réseau de conventions.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Brésil

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Argentine	Oui	COP et LOB	N/C	N/C	
2	Autriche	Non	N/C	Non	N/C	
3	Belgique	Non	N/C	Non	N/C	
4	Canada	Non	N/C	Non	N/C	
5	Chili	Non	N/C	Non	N/C	
6	Chine (République populaire de)	Non	N/C	Non	N/C	
7	République tchèque	Non	N/C	Non	N/C	
8	Danemark	Non	N/C	Non	N/C	
9	Équateur*	Non	N/C	Non	N/C	
10	Finlande	Non	N/C	Non	N/C	
11	France	Non	N/C	Non	N/C	
12	Hongrie	Non	N/C	Non	N/C	
13	Inde	Non	N/C	Non	N/C	
14	Israël	Non	N/C	Non	N/C	
15	Italie	Non	N/C	Non	N/C	
16	Japon	Non	N/C	Non	N/C	
17	Corée	Non	N/C	Non	N/C	
18	Luxembourg	Non	N/C	Non	N/C	
19	Mexique	Non	N/C	Non	N/C	

20	Pays-Bas	Non	N/C	Non	N/C	
21	Norvège	Non	N/C	Non	N/C	
22	Pérou	Non	N/C	Non	N/C	
23	Philippines*	Non	N/C	Non	N/C	
24	Portugal	Non	N/C	Non	N/C	
25	Russie	Non	N/C	Non	N/C	
26	République slovaque	Non	N/C	Non	N/C	
27	Afrique du Sud	Non	N/C	Non	N/C	
28	Espagne	Non	N/C	Non	N/C	
29	Suède	Non	N/C	Oui	COP et LOB	
30	Trinité-et-Tobago	Non	N/C	Non	N/C	
31	Turquie	Non	N/C	Non	N/C	
32	Ukraine	Non	N/C	Non	N/C	
33	Venezuela*	Non	N/C	Non	N/C	



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/d6cecb8-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Brésil », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c1ecef24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.